

**DEMANDE D'AUTORISATION D'INTRODUCTION ET/OU DE PRÉLÈVEMENT DE
GIBIER DANS LE MILIEU NATUREL**
(Arrêté interministériel du 7 juillet 2006 portant sur l'introduction dans le milieu naturel de grand gibier ou de lapins et sur le prélèvement dans le milieu naturel d'animaux vivants d'espèces dont la chasse est autorisée)

Demandeur : Je soussigné(e)

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Qualité :

- Responsable de l'élevage d'origine
 Propriétaire et/ou détenteur du droit de chasse du lieu de prélèvement
 Propriétaire et/ou détenteur du droit de chasse du lieu d'introduction
 Autre (préciser) :

sollicite l'autorisation de (cocher la case correspondante)

- Prélever dans le milieu naturel
 Introduire dans le milieu naturel
 Prélever et introduire dans le milieu naturel (dans le même département)

les animaux suivants (espèce(s) et nombre d'animaux de chaque espèce)

	Sanglier	Chevreuil	Daim	Cerf élaphe	Cerf sika	Lapin de garenne	Autres (préciser)
Nombre							
Sexe *							
Age*/Poids*							

* Préciser le cas échéant

Pour les sangliers :

Animaux caryotypés ou issus de caryotypés : oui non

Animaux issus d'un élevage déclaré : - indemne de la maladie d'Aujeszky : oui non

- indemne de la peste porcine classique : oui non

Classement nuisible sur la commune d'introduction : oui non

Pour les lapins :

Classement nuisible sur la commune d'introduction : oui non

1°) Finalité du prélèvement et/ou de l'introduction (cocher la case correspondante)

- Renforcer la population de l'espèce dans un autre secteur géographique ouvert
 Études scientifiques
 Introduction des animaux dans un enclos de chasse ou sur les territoires d'un établissement professionnel de chasse à caractère commercial en milieu naturel clos
 Réintroduction pour l'agrément en milieu naturel clos
 Autre objectif (dans ce cas, préciser) :

2°) Provenance des animaux (cocher la case correspondante)

Prélèvement dans le milieu naturel

Élevage(s) agréé n° _____

Lieu-dit : _____

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Coordonnées du responsable : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

** En cas de prélèvement en milieu naturel dans un département autre que celui du lâcher, merci de joindre l'autorisation de prélèvement validée par la DDT compétente.*

3°) Destination géographique des animaux - identification précise du lieu d'arrivée

Milieu naturel clos (enclos ou parc de chasse, parc d'agrément)

Milieu naturel ouvert

Lieu-dit : _____

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Coordonnées du responsable : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

4°) Modalités techniques de l'opération et engins autorisés

(description des moyens matériels et humains mis en œuvre et des techniques employées pour la capture, description précise du lâcher, des garennes artificielles mises en place et de l'affectation des terrains environnants, joindre un plan détaillé au 1/25000^{ème})

5°) Date(s) des opérations

Prélèvement : _____

Introduction : _____

Accord du propriétaire ou du détenteur du droit de chasse du lieu d'introduction et/ou de prélèvement des animaux (à joindre à la demande)

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur

Partie réservée au service du demandeur	
Avis de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Orne	Décision

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ORNE

AUTORISATION PRÉFECTORALE NOR – 2350 – 22 –
d'introduction et/ou de prélèvement de gibier dans le milieu naturel

VALABLE du _____ **au** _____

A Alençon, le

Pour le Préfet et par délégation

Pour tout renseignement complémentaire, contacter la DDT au 02.33.32.50.53

- Le véhicule utilisé pour le transport des animaux ainsi que son chauffeur doivent détenir l'agrément délivré par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations.
- En cas d'introduction et de prélèvement sur des départements distincts, il convient d'effectuer deux demandes d'autorisation : une demande de prélèvement adressée à la D.D.T. du lieu de capture et une demande d'introduction adressée à la D.D.T. du lieu de lâcher.
- Un bilan devra être retourné à la D.D.T. (adresse ci-dessous) en mentionnant le nombre d'animaux transportés s'il est différent du nombre autorisé et en précisant le numéro d'identification des animaux. L'envoi du bilan conditionnera l'obtention de prochaines demandes.

La présente demande doit être adressée, **au moins 1 mois avant la date souhaitée de l'opération**, à :

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES DE L'ORNE
Service Eau et Biodiversité – Bureau Nature et Politiques de l'Eau - Unité Chasse et Faune Sauvage
CS 20537 - 61007 ALENCON CEDEX